



## NOTE EXPLICATIVE

### **Vers une nouvelle page à écrire !**

Nous commençons notre mandat dans un contexte inédit de crise sanitaire ayant à la fois des impacts sur chacun d'entre nous, sur notre santé, nos relations familiales et extra-familiales, sur l'organisation de nos services publics et sur nos finances.

Aux commandes de la Ville depuis juillet dernier, nous nous adaptons, innovons. Les attentes sont fortes et nous sommes attentifs à tous les acteurs de la Ville, particuliers comme professionnels.





Les bons résultats du compte administratif 2019, et l'estimation de ceux de 2020, nous confortent dans le choix de revoir l'autofinancement 2021 au profit des avrillais et de notre territoire.

Le budget 2021 est préparé dans cette optique avec, pour enjeux principaux, le renforcement des actions culturelles et sociales pour les avrillais, l'approche de nos projets autour de la transition écologique et la création d'emplois pour répondre au dynamisme de la Ville et aux besoins des habitants de notre commune.

# BUDGET PRIMITIF 2021

## SOMMAIRE

pages

 BUDGET PRINCIPAL VILLE :	
I - Synthèse du budget .....	2
II - Section de fonctionnement .....	2 à 8
III - Section d'investissement .....	8 à 11
 BUDGET MULTIACCUEIL .....	12
 BUDGET RESERVES FONCIERES.....	13
 BUDGETS CONSOLIDES .....	14

# BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Un budget global en évolution de -9% par rapport à N-1.

## I - SYNTHÈSE DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)

Le budget primitif global (opérations d'ordre + réelles) présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2021 s'élève à **23 057 000 €**.

BUDGET VILLE	BP 2020	BP 2021	% Evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	15 392 000	15 883 000	3%	491 000
INVESTISSEMENT	9 882 000	7 174 000	-27%	-2 708 000
<b>TOTAL</b>	<b>25 274 000</b>	<b>23 057 000</b>	<b>-9%</b>	<b>-2 217 000</b>

Prise séparément, la section de fonctionnement au global s'établit à :

- 15 883 000 € pour les recettes
- 14 500 700 € pour les dépenses

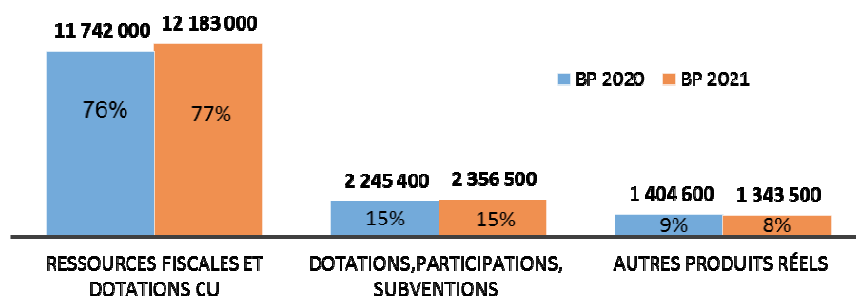
ce qui permet de dégager un **excédent de fonctionnement de 1 382 300 €** contre **1 351 000 €** au BP précédent afin de financer les investissements.

La section d'investissement quant à elle s'élève à 7 174 000 €, soit une diminution de 2 708 000 € en lien avec le calendrier classique du cycle électoral municipal car les temps d'étude sont un préalable avant tout travaux.

## I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 15 883 000 €, soit + 491 K€

Les produits réels de fonctionnement sont composés des postes suivants :



**1133 € par habitant** contre 1136 € au CA 2019, soit une diminution de 0,3%.

Ce ratio est de 1240 € au niveau régional pour des communes de même strate.

## 1.1. Les recettes fiscales et dotations communautaires : +3,8% (+441 K€)

Ces recettes représentent 77% des recettes de fonctionnement. Elles regroupent plusieurs lignes :

- **Imposition des ménages** : 9 729 K€ contre 9 385 K€ au BP précédent, soit +3,7% (+344 K€). Toutefois, ramenée au réalisé 2019, cette évolution s'établit à +1,5% (+146 K€) due à la dynamique des bases, les taux d'imposition restant inchangés

L'année 2021 sera marquée par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH), votée dans la loi de finances 2020. Ainsi, 80% des foyers ne paieront plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20% restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Afin de compenser la suppression de cette recette pour la ville, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) sera intégralement transférée aux communes au 1er janvier 2021. Puis un mécanisme de coefficient correcteur sera mis en place afin de garantir la compensation à l'euro près des communes.

En 2020, le produit de la TH est estimé (bases prévisionnelles) à 4 099 119 €, celui de la TFB perçu par le Département est de 3 835 655 €. L'écart étant de -263 464 € pour la Ville, il sera pris en charge par le biais dudit coefficient correcteur.

Concrètement, en 2021, le taux de TFB (taxe foncière sur le Bâti) de la commune sera porté automatiquement à 49,39 % (28,13 commune + 21,26 Département). Pour mémoire, en 2019 et en 2020, le taux Ville avait diminué, chaque année, de 0,14%.

Enfin, en 2020, l'impact de la réforme de la suppression de la TH sur Avrillé est le suivant :

- Nombre de foyers imposés TH : 6 842 (6700 en 2019 ; dynamique des bases)
  - Nombre de foyers exonérés ou bénéficiant de la réforme TH : 5 178, soit 76%
  - Impact moyen par bénéficiaire de la réforme TH : 922 €
- **Attribution de compensation Communauté Urbaine** : 1 401 K€ (idem N-1).
  - **Taxe sur l'électricité** : 260 K€ (idem N-1)
  - **FPIC** (fonds nationale de péréquation des ressources intercommunales et communales) : c'est un fonds de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités. La répartition finale est gérée par la communauté urbaine en fonction des accords retenus par les communes membres. BP 2021 : 200 K€ soit -14 K€ par rapport à N-1.
  - **Taxe additionnelle sur droits de mutation**, taxe versée par l'acquéreur lors de transfert de propriété : 500 K€ soit +100 K€ par rapport à N-1.

## 1.2. Les dotations, participations, subventions : 2 356 K€ soit +5% (+111 K€)

### 1.2.1. Les dotations de l'Etat : 1 644 K€ soit +5% (+82 K€)

Dans l'attente des notifications de l'Etat en avril prochain, les montants inscrits au BP 2021 sont ceux réalisés en 2020.

Un temps annoncé comme supprimée pour Avrillé, la dotation de solidarité urbaine (DSU) a finalement été maintenue pour 2020 à hauteur de 123 K€.

Pour mémoire, sur le mandat précédent, les dotations ont diminué de manière drastique dans le cadre de la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques. La perte pour Avrillé sur la période est de 5 515 K€.

### 1.2.2. Les compensations fiscales : 457 K€ soit +8% (+35 K€)

Sont concernées les exonérations de taxe d'habitation des conditions modestes, supprimées en 2016 et finalement réintroduites en 2017 et les exonérations de taxe foncière. L'inscription budgétaire 2021 reprend le réalisé 2020 dans l'attente des notifications de l'Etat en avril 2021.

### 1.2.3. Les subventions de la CAF : 203 K€ soit +3% (+6 K€)

La CAF participe au financement :

- des accueils de loisirs pendant les vacances et le mercredi (28 K€) et en périscolaire (20 K€),
- à la politique jeunesse de la Ville (contrat enfance 130 K€),
- au Relais d'Assistants Maternelles (25 K€) qui fonctionnera désormais à temps plein.

### 1.1. Les autres produits réels : 1 343 K€ soit -4% (-61 K€)

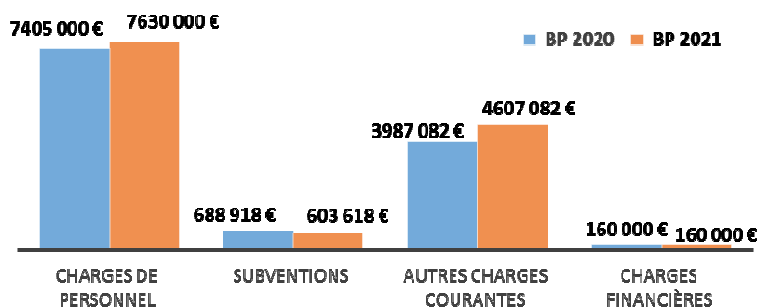
C'est sur cette catégorie de recettes que l'impact du COVID sera le plus fort :

- Les produits des domaines (essentiellement tarification des services et mise à disposition de personnel) représentent 8% des recettes budgétaires. Impact COVID, notamment sur les équipements sportifs, -13%, sur l'éducation -3%.
- Les autres produits de gestion courante comprennent, quant à eux, les locations de salle faites à des tiers contre rémunération. Impact COVID, -23%.
- Les produits exceptionnels correspondent aux ventes de matériels réalisées, mais aussi aux annulations de mandats sur exercices antérieurs, aux remboursements de sinistres divers perçus et aux crédits de TVA du Centre Brassens. Impact COVID sur ce dernier : -33%.

## 2. DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF) : 13 000 700 € soit +760 K€ (+6%)

Elles se décomposent en quatre rubriques principales et s'entendent hors virement à la section d'investissement :

- Les charges de personnel
- Les subventions et participations
- Les autres charges de fonctionnement réelles
- Les charges financières



### 927 € par habitant

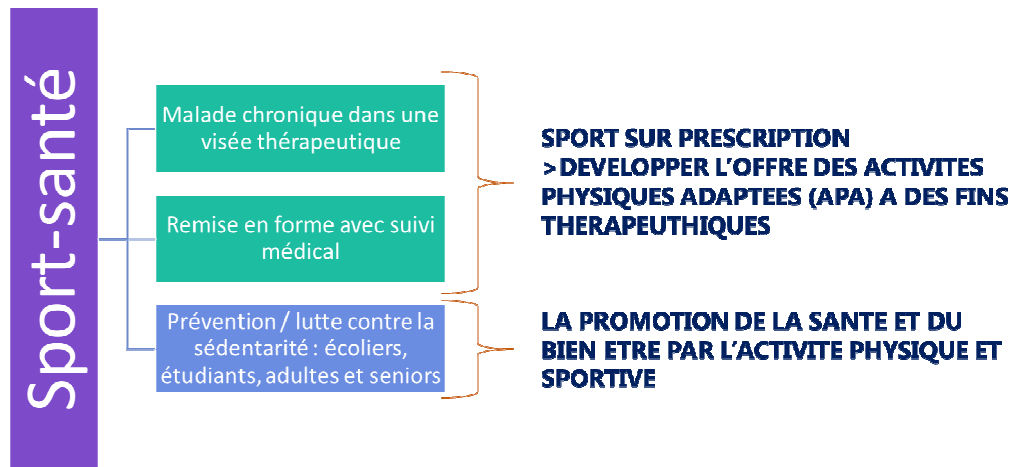
En référence au CA 2019, par habitant :

- Avrillé 868 €
- moyenne de la strate au niveau régional 974 €

### 2.1. Les charges de personnel et frais assimilés : 7 630 K€ soit +3% (+225 K€)

Des créations de poste seront opérées afin, notamment, de renforcer le lien social au cœur de notre programme (médiateur social, emplois civiques, responsable de cohésion sociale, policier municipal), mais également l'expertise dans certains secteurs (services techniques, conseil en gestion).

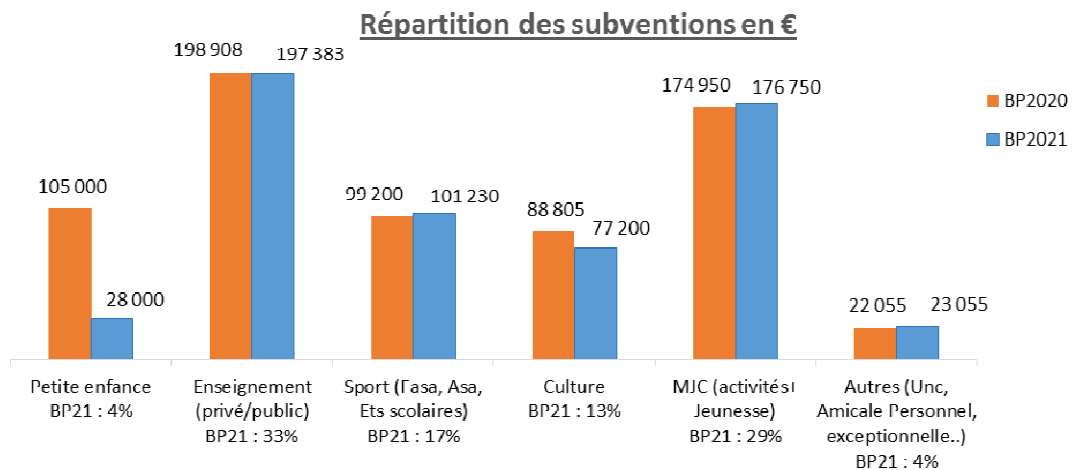
A cela s'ajoute le recrutement de 1,5 animateur-sportif dans la cadre de la politique sport santé que nous souhaitons mener dès 2021. En effet, puisque Sport et Santé sont intimement liés, la municipalité d'Avrillé a comme objectif de mettre en place une politique de santé publique et d'amener ses concitoyens à pratiquer une activité physique adaptée (APA) à titre préventif, pour éviter les maladies (Diabète, surpoids, cancer etc..) ou à titre curatif pour retrouver la forme après une maladie et éviter des récédives (Cancer, AVC, etc). **Les publics visés sont les suivants :**



Par ailleurs, ce mandat devra relever un réel défi car 25% des agents seront en âge de partir à la retraite sur cette période (61 agents). Il est urgent de mettre en place une GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) pour préparer/construire l'avenir de manière plus globale.

**Désormais, les charges de personnel nettes, c'est à dire diminuées des atténuations de charges (remboursement de salaires) s'établissent à 542 € par habitant.** Ce ratio était de 527 € au CA 2019 et 546 € pour les communes de même strate au niveau régional sur la même période.

## 2.2. Les subventions aux associations : 604 K€ soit -12% (-85 K€)



La disparition de l'association Petites Frimousses vient diminuer, mécaniquement, la dotation aux associations (-77 K€).

Par ailleurs, la baisse du secteur culturel s'explique par le souhait du Comité de Jumelage de ne pas déposer de dossier, la subvention de 2020 n'ayant pas été utilisée. De plus, l'équipe municipale fait le choix de geler, pour 2021, les subventions attribuées à Ligéralis et Atelier à 100 € chacune, afin de permettre aux associations d'utiliser leur trésorerie trop importante à ce jour (respectivement 26 et 14 mois de trésorerie d'avance).

Pour mémoire, les écoles privées sont sous contrat d'association avec la Ville. La participation financière versée dépend du nombre d'enfants de la commune scolarisé dans les établissements privés et du coût d'un élève public N-1.

Enfin, les élus resteront attentifs à la situation des associations, dans un dialogue permanent, notamment pour les accompagner au mieux dans ce contexte sanitaire et dans la recherche de financement.

## 2.3. Les autres charges courantes : 4 607 K€ soit +15,6% (+620 K€)

### 2.3.1. Charges à caractère général (011) : 3 287 K€ soit +14,4% (+415 K€).

Certes, la hausse est importante, mais elle reflète avant tout des besoins dits incontournables :

- Ouverture d'un nouvel équipement sportif (Marie Paradis : 40 342€),
- Mais également, répondre à des urgences telles que :
  - la COVID-19 (50 000€),
  - la maintenance et l'entretien des aires de jeux à rétablir pour assurer conformité et respect réglementaire (20 230€),
  - la mise à jour des systèmes informatiques d'exploitation d'Avrillé avant transfert sur le DATACENTER externalisé du SIRI : 50 000€),
  - la location de modulaires afin de répondre à une demande croissante d'accueil de loisirs du mercredi : 82 500 € et accroissement des moyens alloués +6 000 €
  - Du fait d'un parc arboré vieillissant et de l'identité d'Avrillé « Ville-parc », une gestion pluriannuelle des espaces arborés est impérative compte-tenu des problématiques rencontrées sur le terrain. Celle-ci passe par une première étude phytosanitaire visuelle des arbres (55 000 €) permettant la réalisation d'un référentiel cartographique et de définir les urgences. En découlera une hausse des abattages (+20 000€). La priorité pour 2021 est notamment le parc des poumons verts.



D'autres besoins, nouveaux ou renforcés, permettront de décliner les actions de l'Equipe municipale autour du lien social, dont :

- **Renforcement des actions de prévention autonomie : 12 900 € (9 K€ en N-1) :**
  - Soutenir les besoins d'accompagnement à l'adaptation du logement individuel : actions de sensibilisation et forums,
  - Créer un réseau de visiteurs de courtoisie à domicile : outil de gestion, formation des bénévoles,
  - Renforcer toutes les informations en direction des séniors,
  - Former et sensibiliser tous les acteurs de la commune : conférence, ateliers, animations pédagogiques, etc.

- **Actions nouvelles culturelles : le programme sera décliné sous 3 années, soit pour 2021 12 000 €.**

Désormais, la politique culturelle d'Avrillé s'articulera autour de 4 orientations fortes :

- Marquer l'identité culturelle de Brassens au travers sa programmation culturelle,
- Favoriser l'accès à la Culture pour le plus grand nombre en impliquant les acteurs du territoire,
- Décentraliser des actions culturelles vers les lieux de vie et donner l'envie d'accéder à la culture,
- Développer et valoriser les actions autour de la lecture publique.

Les actions retenues pour 2021, permettront notamment de renforcer les spectacles scolaires pour tous les cycles ; de créer des ateliers collectifs pendant les congés scolaires « musique

vacances » et de déployer de la médiation culturelle dans les quartiers où seront proposés des ateliers participatifs et des animations culturelles collectives de plein air.

- **Animations grand public désormais portées à 70 000 € (39 K€ en N-1)**

Maintien de 4 grands évènements par an sur la commune. Les objectifs seront :

- De favoriser les liens intergénérationnels et la proximité avec les habitants,
- S'engager dans la transition écologique
- Avoir une ville et des quartiers animés toute l'année
- S'engager dans un dialogue direct avec les habitants et favoriser la citoyenneté
- Soutenir des projets innovants, éducatifs, culturels et sportifs.

Au final, les orientations budgétaires étaient de +2%. A charges et actions constantes, ce chapitre évolue de 2,4%.

### 2.3.2. *Contingents et participations obligatoires : +14% (+102 K€)*

- **Subventions de fonctionnement aux budgets annexes :**

Budget annexe Réserves foncières : 209 K€ contre 143 K€ en N-1 (montant réellement versé depuis 2018 ; voir p13 ).

Budget annexe Multiaccueil : 183 K€ contre 157 K€ en N-1 (voir p12). Les tarifs auprès des familles étant imposés par la CAF, l'équilibre financier est assuré par la Ville.

- **Subventions de fonctionnement à des budgets autonomes :**

Budget autonome du CCAS d'Avrillé : 207 K€ (idem N-1) permettant d'assurer la solidarité auprès des plus démunis.

Participation CLIC : 11 960 € (idem N-1).

Participation SIRI (syndicat intercommunal de ressources informatiques) : 333 K€ (238 K€ en N-1). L'année 2021 sera marquée par le déménagement du SIRI au centre d'activités de la Garde à Avrillé et l'externalisation des serveurs vers un Datacenter externalisé afin de sécuriser les serveurs et les données des villes. Cette étape sera suivie, en 2022, par la virtualisation des postes de travail bureautiques permettant ainsi des interventions plus rapides et des coûts moindres d'investissement en matériels pour les collectivités. Il s'agira d'une année de consolidation des bases techniques (2021) avant l'ouverture du syndicat à une nouvelle commune (2022) permettant ainsi de diminuer les participations des villes.

- **Les autres participations, dont :**

Participation SIEMML entretien de l'éclairage public : 51 000 € (47 K€ en n-1) ; en contrepartie, la Ville perçoit de nouveau la taxe sur l'électricité, initialement prévue sur la communauté urbaine en 2016.

Elus (indemnités + frais divers) : 227 790 € (225 K€ en N-1).

### 2.3.3. *Dépenses imprévues*

Au vu de la crise sanitaire, le volume des dépenses imprévues est doublé pour se porter désormais à 50 000 €.

### 2.3.4. *Dépenses exceptionnelles*

Elles s'établissent à 18 700 € (14,7 K€ n-1). On retrouve sur ce chapitre notamment :

- ✚ les bourses au permis de conduire : 9 000 €
- ✚ nouveau : le remboursement des usagers COVID-19 : 5 000 €

## 2.4. Les charges financières : idem N-1

Il s'agit du règlement des intérêts d'emprunt actuellement en cours, soit 160 000 €.



## 2.5. Virement à la section d'investissement

Il s'élève à 1 382 300 € contre 1 351 000 € en N-1. Ce montant correspond à la capacité d'autofinancement brute dégagée sur le fonctionnement.

A ce montant viendront s'ajouter 1 500 000 € de dotations aux amortissements contribuant également au financement des investissements.

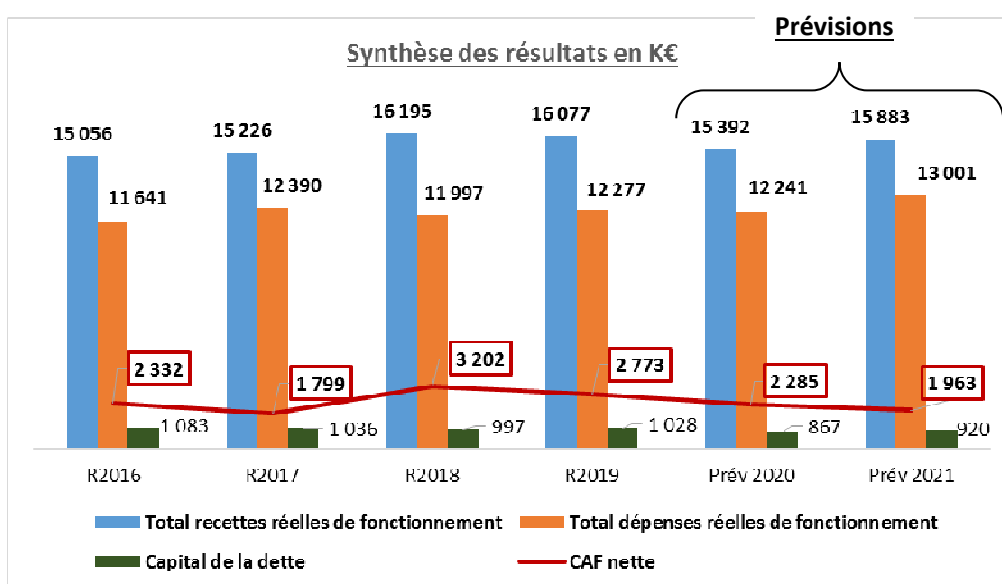
### 3 CONCLUSION : EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

Le compte administratif 2019 a confirmé la bonne santé financière de la collectivité.

Celui de 2020 devrait, également, dégager de bons résultats car la crise sanitaire a eu pour conséquences, outre la diminution des recettes et l'augmentation des dépenses sanitaires, la non réalisation de nombreuses dépenses dans plusieurs domaines : animation, culture, sport, entretien bâtiments et arborés...

Nous faisons donc le choix pour 2021 de diminuer légèrement l'autofinancement afin de permettre les dépenses incontournables vues précédemment, mais également de décliner nos premières mesures en particulier sur la culture, le sport, la médiation sociale et le renforcement des services.

La CAF NETTE correspond à la CAF brute (recettes-dépenses réelles de fonctionnement) diminuée du remboursement des emprunts. Elle permet de mesurer le montant disponible pour financer les investissements.



## III – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section globale d'investissement 2021 s'établit à 7 174 000 €, soit -27% sur N-1 (- 2 708 K€).

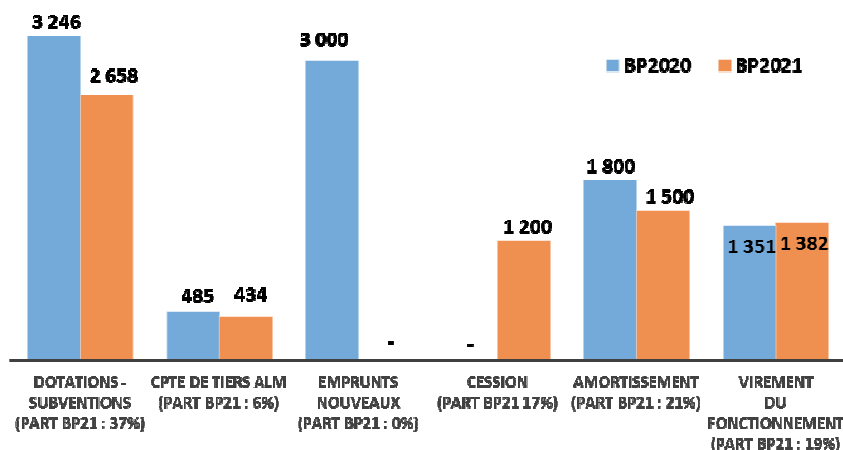
### 1. LES RECETTES GLOBALES D'INVESTISSEMENT : 7 174 K€

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements se répartissent en quatre grandes catégories :

- Le virement de la section de fonctionnement (CAF brute)
- L'emprunt
- Les cessions
- Les recettes propres (subventions, dotations, fonds...)

## ➤ L'amortissement

Auxquelles s'ajoute le compte de tiers ALM.



### 1.1 - Les recettes propres : 2 658 K€ (3 246 K€ en n-1)

#### *1.1.1 Les subventions obtenues : 1 126,5 K€ (2 045 K€ en N-1)*

Il s'agit du solde de la subvention obtenue sur la rénovation thermique de Brassens, pour la partie changement des menuiseries extérieures (101,5 K€).

A cela s'ajoute une participation d'Angers Loire Métropole de 1 million d'€ pour accompagner la délocalisation de l'usine AFM sur la zone du Fléchet. Pour mémoire, la participation globale est de 4 millions d'€ à verser sur 4 ans. Ces montants seront reversés intégralement à ALTER, dès leur perception, afin de diminuer le montant de la participation de la commune à la ZAC Centre-Ville

Enfin, l'Etat rétrocède aux communes le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune. Pour Avrillé, la prévision est de 25 K€.

#### *1.1.2 Le FCTVA : 900 K€ (570 K€ en N-1)*

Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16,404%) de la charge de la TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement.

Le remboursement du FCTVA est proportionnel aux dépenses engagées sur l'année N-1. Plus le montant des investissements est conséquent, plus le volume du FCTVA sera élevé.

#### *1.1.3 La taxe d'aménagement : 120 K€ (idem N-1)*

C'est une taxe d'urbanisme acquittée par tout détenteur d'un permis de construire ou d'une déclaration d'intention de travaux créatrice de surface. Elle est payable en deux fois. Le premier versement un an après la date officielle d'autorisation initiale de construire ou de réaliser des travaux, le second, deux ans après, que les travaux aient eu lieu ou non.

Cette taxe a été transférée à la communauté urbaine qui en reverse une partie à la Ville conformément aux règles établies au moment du transfert de compétences. Le minimum garanti de reversement s'élève à 120 000 €.

## 1.2 - Les comptes de tiers ALM : 434 K€ (485 K€ en N-1)

Dans les faits, l'élargissement des compétences de la Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> septembre 2015 a donné lieu à la signature d'une convention de gestion pour l'exercice de la compétence Voirie et eaux pluviales par la Ville, au nom et pour le compte de la CU. Pour ce faire, les inscriptions budgétaires s'inscrivent de manière identique en dépenses et en recettes d'investissement sur ce qu'on appelle un compte de tiers. La fin de la convention est repoussée au 31 décembre 2021.

## 1.3 - Les emprunts nouveaux : 0 K€ (3 000 K€ en N-1)

Pas d'emprunt prévu en 2021

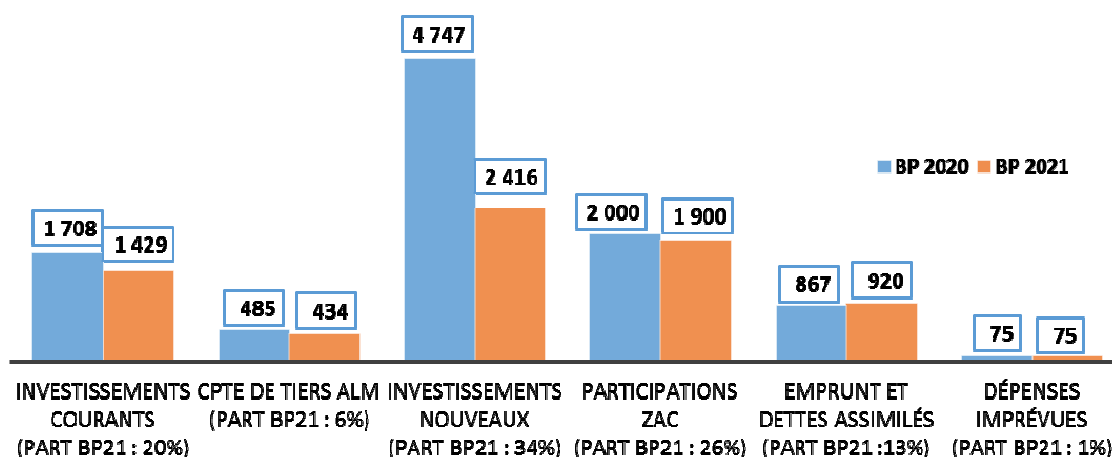
## 1.4 - Les cessions : 1 200 K€ (0 K€ en N-1)

Il s'agit de la vente des zones d'activités « La Garde » et « Bocage » à la Soclova. Pour mémoire, la compétence « économique » est désormais assurée par Angers Loire Métropole depuis son passage en Communauté Urbaine.

### 1.1 - Les transferts de la section de fonctionnement

- Les amortissements : 1 500 000 €.
- Le virement de la section de fonctionnement : 1 382 300 €.

## 2 LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 7 174 K€



### 2.1 - Investissements courants : 1 429 K€

- Entretien des bâtiments publics : ..... 511 370 €  
dont réfection des toits terrasse du GS Piaget (phase 2 sur 3 ; 140,9 K€) et de la toiture du COSEC Hélène Boucher (250 K€). L'ensemble des crédits inscrits pour l'entretien des bâtiments, fonctionnement et investissement compris, s'élève à 1 071 K€ (contre 859 K€ en n-1)
- Aménagement (hors CU) et cadre de vie : ..... 120 830 €  
dont 25 K€ pour l'acquisition d'un box à vélo, 20 K€ pour des aires de jeux à l'école du Bois du Roy et 20 K€ pour la réfection des clôtures et sol de sécurité des aires de jeux dans les quartiers.
- Equipements des services : ..... 350 000 €
- Dotations scolaires : ..... 39 000 €  
dont l'aménagement de 2 classes supplémentaires à l'Aérodrome

- Dépenses hors plan : ..... 262 500 €  
Dont 60 K€ pour l'installation/renouvellement de vidéo protection, 15 K€ dans le cadre de la politique sport santé, 72 K€ pour la réfection de deux terrains de tennis, 10 K€ pour des études pour la réfection du carrelage du bassin à la piscine, 15 K€ pour la démolition des chapelles Goupil et Raffray abandonnées et 61 K€ pour l'extension du cimetière Ardennes.

## 2.2 - Compte de tiers ALM : 434 K€

Crédits inscrits dans le cadre de la convention de gestion de la Voirie et des eaux pluviales qui lie la Ville à la CU. Il s'agit des crédits inscrits en dépenses et en recettes d'investissement à la même hauteur, soit : 85 K€ pour la prise en charge des frais de fonctionnement et 349 K€ pour les travaux proprement dits de voirie

## 2.3 - Investissements nouveaux : 2 416 K€

- Rénovation thermique Brassens (menuiseries extérieures) ..... 350 000 €
- Travaux Mairie ..... 100 000 €
- Reconstruction Ventura ..... 876 000 €
- Etudes équipement médiathèque ..... 100 000 €
- Aire de loisirs à Brassens/sport de glisse ..... 360 000 €
- Etudes nouvel accueil de loisirs ..... 50 000 €
- Budget participatif ..... 150 000 €

S'ajoutent aux investissements nouveaux, les crédits liés aux AP/CP (Autorisation de Programme et Crédits de Paiement) pour toutes les opérations gérées de manière pluriannuelle :

Libellé	Autorisation de programme	Crédits de paiement			
		Antérieur	2020	2021	TOTAL
Construction 4ème salle de sport	5 885 000,00	2 755 777,85	2 929 222,15	200 000,00	5 885 000,00
AD'AP accessibilité des bâtiments	1 300 000,00	906 185,94	263 814,06	130 000,00	1 300 000,00
Reconfiguration école Saint Exupery	1 700 000,00	1 408 892,14	191 107,86	100 000,00	1 700 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>8 885 000,00</b>	<b>5 070 855,93</b>	<b>3 384 144,07</b>	<b>430 000,00</b>	<b>8 885 000,00</b>

## 2.4 - Participation ZAC : 1 900 K€

Zone Aménagement Concerté du Centre-Ville :

- participation annuelle : 900 K€
- reversement participation ALM : 1 000 K€

## 2.5 - Les dépenses financières : 994,5 K€

- Dépenses imprévues : 75 000 € ; Remboursement emprunts et dettes assimilés : 919,5 €

## 3 CONCLUSION

Ce début de mandat est essentiellement marqué par des études avant de lancer les grands projets. Plusieurs actions devront débiter rapidement : la reconstruction de Ventura et la création d'une aire de loisirs sur Brassens.

# BUDGET ANNEXE MULTIACCUEIL

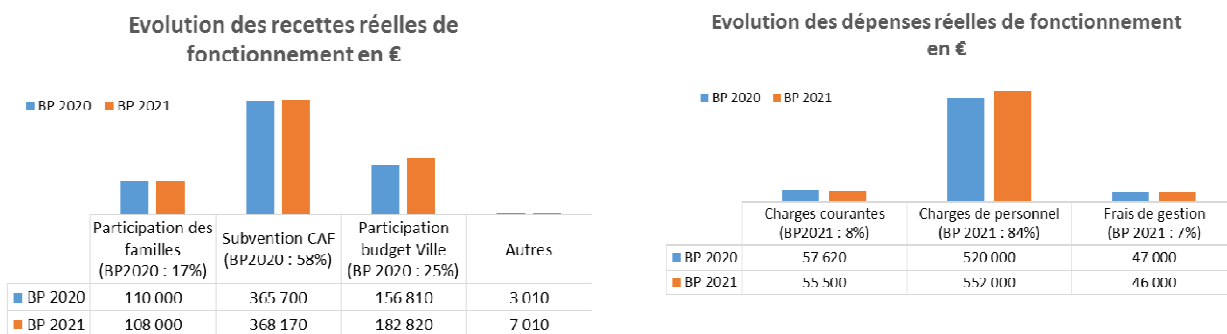
Il comprend 30 places en Multiaccueil et 30 places auprès d'assistantes maternelles à leur domicile. C'est avant tout un budget de fonctionnement.

## I - SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget primitif global (opérations d'ordre + réelles) présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2021 s'élève à **678 500 €**.

BUDGET MULTIACCUEIL	BP 2020	BP 2021	% Evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	635 520	666 000	5%	30 480
INVESTISSEMENT	11 400	12 500	10%	1 100
<b>TOTAL</b>	<b>646 920</b>	<b>678 500</b>	<b>4,9%</b>	<b>31 580</b>

## II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 666 000 €



Le budget de fonctionnement évolue de 5% afin de prendre en compte deux congés maternité qu'il s'agira de remplacer. La participation du budget principal évolue en conséquence.

## III - SECTION D'INVESTISSEMENT : 12 500 €

Les investissements seront financés exclusivement par la dotation aux amortissements 2 000 € et un virement de la section de fonctionnement pour 10 500 €.

En dépenses, une enveloppe de 9 500 € est prévue pour le remplacement des équipements des services défaillant en cours d'année et 3 000 € pour des travaux sur le bâtiment.

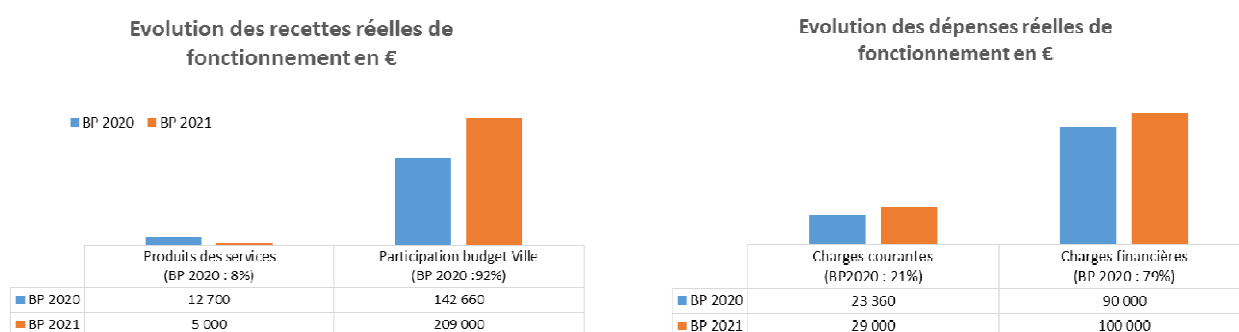
# BUDGET ANNEXE RESERVES FONCIERES

## I - SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget primitif global (opérations d'ordre + réelles) présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2021 s'élève à 1 482 000 €. Il s'agit d'un budget qui attire peu d'écritures en section de fonctionnement, l'ensemble des activités se situant dans la section d'investissement par l'achat de biens fonciers.

BUDGET RESERVES FONCIERES	BP 2020	BP 2021	% Evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	155 360	214 000	38%	58 640
INVESTISSEMENT	2 070 000	1 268 000	-39%	- 802 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 225 360</b>	<b>1 482 000</b>	<b>-33%</b>	<b>- 743 360</b>

## II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 214 000 €



Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 129 000 €, soit + 14% par rapport à N-1 (+10 K€) du fait de l'augmentation des charges d'emprunt (nouvel emprunt en 2020).

A noter en opérations d'ordre, un virement à la section d'investissement de 45 000 € et des dotations aux amortissements de 40 000 € dues aux démolitions effectuées en 2019/2020.

## III - SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 268 000 €

Le budget 2021 se caractérise essentiellement par les éléments suivants :

- En recettes : 540 K€ de produits de cession, 40 K€ de dotations aux amortissements, 45 K€ de virement du fonctionnement, 2 000 € de FCTVA et un emprunt d'équilibre de 641 K€.
- En dépenses : 500 K€ d'acquisitions foncières, 188 K€ de démolitions de bâtiments et 580 K€ de remboursement du capital des emprunts.

# BUDGET CONSOLIDE

## I - SYNTHESE DES BUDGETS

ANNEE 2021	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget principal	15 883 000	7 174 000	23 057 000
Budget annexe Multiaccueil	666 000	12 500	678 500
Budget annexe Réserves foncières	214 000	1 268 000	1 482 000
<b>BUDGET CONSOLIDE</b>	<b>16 763 000</b>	<b>8 454 500</b>	<b>25 217 500</b>

L'évolution du budget primitif consolidé est de -10% par rapport à N-1 dont le total s'élevait à 28 146 280 €.

## II – DETTES CONSOLIDEES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il n'y a pas d'emprunt toxique sur ces budgets et l'encours de dettes s'établit de la manière suivante :

Budgets	Nbre de contrats	Encours au 1er janvier 2021	Durée résiduelle moyenne*	Taux moyen	Dettes par habitant Nbre habitants : <b>14 024</b>
Ville	13	7 648 143	13,8	1,90%	545
Réserves foncières	8	4 405 949	11	1,91%	314
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>12 054 092</b>	<b>12,40</b>	<b>1,90%</b>	<b>860</b>

\*durée moyenne restant à courir jusqu'à la fin de l'encours.

### **Règle prudentielle d'endettement calculée à partir des derniers comptes administratifs :**

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, impose aux collectivités territoriales de respecter un nouveau ratio prudentiel d'endettement : **encours de dettes/CAF brute**. L'objectif est de déterminer combien d'années seront nécessaires à une commune pour rembourser ses dettes en affectant la totalité de ses excédents de fonctionnement (=CAF brute) à ces remboursements. Pour notre commune, ce ratio est de 3,35 années pour la Ville et 5,07 années en comptes consolidés à partir de la CAF Brute prévisionnelle 2021.

Ce niveau est bien en-deçà du seuil d'alerte défini par l'Etat qui s'établit à 13 années pour les communes de +10 000 habitants.

La dette du budget annexe « réserves foncières » correspond à une avance sur des opérations foncières en cours. Elle sera compensée par les reventes opérées. Pour mémoire, ce budget annexe a été mis en place à la demande de la Chambre Régionale des Comptes afin d'individualiser les risques pour chacun des budgets.

S'agissant de la dette de la Ville, celle-ci est maîtrisée : 545 € par habitant contre 841 € au niveau national pour les communes de même strate.